

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-209

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCHINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2021-209

**Carbon-Blanc- Entrée de ville - Cession foncière entre Bordeaux Métropole et le
Groupement IDEAL GROUPE - GROUPE DEMONCHY - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire de la commune de Carbon-Blanc, Bordeaux Métropole est propriétaire d'un ensemble de parcelles en nature de terrain à bâtir d'une superficie d'environ 3381 m², acquis durant les années 2006/2007.

Dans le cadre d'une seule consultation, Bordeaux Métropole et la ville de Carbon-Blanc ont lancé conjointement le 25 juillet 2018 un appel à candidatures afin de céder l'ensemble foncier « entrée de ville » à un opérateur/aménageur ou groupement d'opérateurs en capacité de s'engager dans la réalisation d'un projet urbain d'ensemble mixant locaux d'activités, commerces, bureaux et logements.

A l'issue de cette consultation le groupement IDEAL GROUPE et GROUPE DEMONCHY a été déclaré lauréat le 8 février 2019.

A la suite de cette attribution, deux promesses unilatérales d'achat visant la réalisation ont été établies et signées entre les parties concrétisant les modalités de cession d'une part, à Groupement IDEAL GROUPE et d'autre part à GROUPE DEMONCHY, de cet ensemble immobilier de 3381 m² correspondant aux parcelles cadastrées section AP numéro 154/155/156/160 et 161 sises avenue de Bordeaux à Carbon-Blanc. Ces deux conventions sont liées par une clause suspensive dans l'hypothèse où l'un des deux membres du groupement ne pourrait acquérir les emprises nécessaires à la réalisation de l'ensemble immobilier.

L'opérateur s'engage à réaliser l'opération de construction immobilière telle que définie dans le cahier des charges de la consultation, consistant en la réalisation :

- d'un programme dédié à des activités économiques pour environ 2028m² de surface de plancher (Activités, bureaux, commerces),

- de 21 logements pour environ 1437m² de surface de plancher dont 6 seront de types locatifs sociaux.

Ce projet a été présenté et approuvé en Commission métropolitaine des Avants Projets (CMAP) en décembre 2019.

Il convient également de préciser que pour la réalisation de ce programme, l'opérateur s'est

engagé à acquérir une propriété privée jouxtant les biens métropolitains et qu'à ce titre une clause suspensive est prévue dans les conventions dans l'hypothèse où le groupement ne pourrait acquérir les emprises complémentaires du bien privé nécessaire à la réalisation du programme de construction défini.

Le prix de vente prévu 743 820 € Hors Taxes (TVA en sus selon la réglementation en vigueur au jour de réitération de l'acte authentique), correspond à celui mentionné dans le cahier des charges et n'est pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 24 septembre 2020.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211-37,

VU le cahier des charges de cession des terrains de la consultation,

VU les promesses unilatérales d'achat en cours de signature,

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) n°2020-33096V1866 en date du 24 septembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le choix du groupement IDEAL GROUPE et GROUPE DEMONCHY s'inscrivant dans le projet urbain de l'entrée de ville, pour la réalisation d'une opération mixant locaux d'activités, commerces bureaux et logements, il convient de vendre au groupement précité l'ensemble immobilier sus désigné d'environ 3381 m²,

DECIDE

Article 1 : de céder au groupement IDEAL GROUPE et GROUPE DEMONCHY avec possibilité de substitution (totale ou partielle), les parcelles en nature de terrain à bâtir cadastrées section AP numéro 154, 155, 156, 160 et 161 d'une surface d'environ 3381 m², sis avenue de Bordeaux à Carbon-Blanc moyennant le prix hors taxe de 743 820 euros (TVA en sus au taux réglementaire applicable au jour de la réitération de l'acte authentique, montant qui n'est pas inférieur à l'avis de la DIE).

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer les actes de cession, ainsi que tout document et acte y relatif.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours (chapitre 77 compte 775 fonction 515).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021 PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
--	--